



Conditions de reprise d'un véhicule destiné à la **DESTRUCTION**

■ NOUS DEVONS ALLER CHERCHER LE VEHICULE :

- Le délai des enlèvements est entre **1 et 5 jours** à réception des documents.

1. Une demande d'autorisation d'enlèvement vous sera demandée si le véhicule se trouve dans un garage :

Exemple ➤ Je soussigné(e) Mr /Mme **VOTRE NOM** autorise l'établissement BTVA à enlever mon véhicule **MARQUE MODELE** immatriculé **IMMATRICULATION** se trouvant au garage **ADRESSE ET TELEPHONE**. Mes coordonnées téléphoniques et postales sont **NUMERO DE TELEPHONE ET ADRESSE**.

- Le véhicule est à votre domicile le certificat de destruction suffit pour effectuer l'enlèvement.

2. Documents administratif à nous fournir :

- Certificat d'immatriculation original



Si vous n'êtes pas le titulaire de celui-ci, il faudra nous fournir le certificat de cession du titulaire de la carte grise à vous,

- Ou** ➤ Déclaration de perte ou vol cerfa n° 13753*01 validé par l'administration (mairie, gendarmerie, préfecture ou commissariat de votre commune),
- Ou** ➤ Avis de retrait du certificat d'immatriculation par les forces de l'ordre,
- Tout document officiel prouvant que le certificat d'immatriculation ne peut être fourni,
- Un certificat de destruction cerfa n°14365*01,
- Une photocopie de votre pièce d'identité recto verso, (ou permis ou passeport)
- Ou** ➤ Un certificat de non gage simple si celui-ci indique la mention « absence de gage et d'opposition »,
- Un certificat de non gage détaillé si celui-ci indique la mention « à ne délivré qu'en préfecture ».



3. Tarifs d'enlèvement :

- Le véhicule est dépourvu de ces composants essentiels (moteur, carrosserie, pot catalytique...)→ L'enlèvement vous sera facturé : **Forfait de 150€ HT soit 180€ TTC.**
- Le véhicule est complet ou accidenté (rien n'a été démonté) : **Enlèvement GRATUIT.**

■ LE VEHICULE EST AMENE DIRECTEMENT SUR NOTRE SITE :

- Seul le **paragraphe 2** vous concerne.



Pensez à remettre à votre assurance, une copie du certificat de destruction afin de stopper celle-ci.



Nous sommes habilités par la préfecture par conséquent vous serez dégagés sous 48h de toutes responsabilités concernant le véhicule.